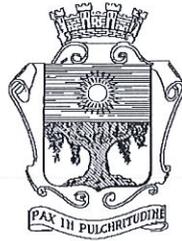


AR Prefecture

006-210600110-20211014-06-DE
Reçu le 19/10/2021
Publié le 19/10/2021



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 06 : DROITS DE VOIRIE, DE PLACE, DE STATIONNEMENT ET DE
LOCATION DE SALLES COMMUNALES – ACTUALISATION

Séance Publique Ordinaire du 14 OCTOBRE 2021
A 19 heures dans la salle André Compan
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN .

PROCURATIONS : Mme Carolle LEBRUN à Alexandra CANAL, Mme Sophie REID à Roger ROUX, M. Théo PANIZZI à M. Grégory PETITJEAN.

ABSENT : M. Jean-Elie PUCCI (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 12)

QUORUM : 14
PRESENTS : 23
VOTANTS : 26

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 7 octobre 2021

AR Prefecture

006-210600110-20211014-06-DE
Reçu le 19/10/2021
Publié le 19/10/2021



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021

VI- DROITS DE VOIRIE, DE PLACE, DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION DE SALLES COMMUNALES – ACTUALISATION

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu les délibérations municipales des 24 mars 1986, 23 mars 1987, 12 juillet 1989 et du 22 janvier 2009, du 23 juin 2011, du 20 février 2012, du 11 septembre 2012, du 25 octobre 2016, du 26 mai 2011 et du 27 mars 2018,
Vu l'avis de la Commission des finances du 27 septembre 2021,

Considérant qu'au titre de l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L1 donne lieu au paiement d'une redevance [...] ».

Considérant que par délibérations des 24 mars 1986 et 23 mars 1987 modifiées, le Conseil municipal a fixé les droits de voirie, de place et de stationnement situés sur le domaine public communal et que la dernière actualisation des tarifs date du 25 octobre 2016.

Considérant que par délibération municipale n°8 du 26 mai 2011 modifiée, il a été défini les tarifs d'occupation de la salle pédagogique « André Compan » située à l'école maternelle et de la salle du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

Considérant que le taux cumulé de l'inflation entre le mois d'octobre 2016 et le mois de septembre 2021 a été d'environ 5,4%.

Il est proposé, au vu de ce qui précède, une augmentation de 5% sur l'ensemble des droits de voirie, de place et de stationnement, à l'exception des tarifs de location de la salle pédagogique « André Compan » et celle de la salle du rez-de-chaussée de l'hôtel de Ville dont le montant est réévalué en tenant compte du coût des dépenses liées au nettoyage, à la consommation des fluides.

N°	Droits de voirie, de place et de stationnement	Tarifs 2021
1	Palissades et barrières posées autour des chantiers, en saillie (maximum 1m) sur voie publique (+ de 7 jours) - par mois, par ml	11,55 €
2	Echafaudages, ponts roulants ou volants, tréteaux à partir du 16 ^{ème} jour - par jour et ml	1,25 €

AR Prefecture

006-210600110-20211014-06-DE
Reçu le 19/10/2021
Publié le 19/10/2021



3	Dépôts matériaux sur voie publique pour chantiers de construction, déblais, autres dépôts, bennes, containers, baraques, grues par jour et m ² - par jour et m ² de 0 à 3 mois - par jour et m ² majoration 100% entre 3 et 6 mois - par jour et m ² majoration 300% + de 6 mois	1,80 € 3,70 € 5,25 e
4	Livraison de matériel de chantier et divers coût horaire par jour et m ²	1,05 €
5	Occupation de la voie autour des fêtes et festins par manèges et baraques foraines pour la durée de la fête - au m ²	6,85 €
6	Droits circulation et stationnement pour exposition de véhicules (concessionnaires divers) sur la voie publique - par jour et par unité	42 €
7	Occupation terre-plein A et plage Petite Afrique - par mois et par m ²	15,75 €
8	Expositions artistiques, productions artisanales sur la voie publique - par jour et par m ²	4,75 €
9	Appareils distrib. et automatiques sur places et voies publiques - par an et par unité	262,50
10	Installations mobiles, tournebroches, plats cuisinés - par mois et par m ²	33,60
11	Emplacements du marché par product. pêcheurs et revendeurs de localité avec autorisation délivrée par la Mairie à titre permanent - par mois et par m ²	9,45

AR Prefecture

006-210600110-20211014-06-DE
Reçu le 19/10/2021
Publié le 19/10/2021



12	Autres revendeurs, marchands (volaille, gibier, marrons, sorbets, vêtements...) - par jour et par ml	3,70
13	Etalages, bancs mobiles en saillie sur voie publique - par mois et par m ²	12,60
14	Tourniquets et présentoirs - par mois et par unité	10,50
15	Terrasses de bars, cafés, restaurants, glaciers, salons de thé, snack-bars - par mois et par m ²	5,80
16	Occupation Place de Gaulle par bars, restaurants, glaciers, snack-bars - par mois et par m ²	10,50
17	Stationnement voitures-taxis - par an et par unité	367,50
18	Occupation privative d'une place de stationnement sur le domaine public liée à une activité commerciale	26,25
19	Réservation de parking (lors d'événement, congrès, mariage etc...) Tarif horaire par véhicule	1,50
20	Branchements eau, gaz, électricité, égouts - par branchement	189
21	Cirques (sur autorisation de la Mairie) - tarif unique	262,50

AR Prefecture

006-210600110-20211014-06-DE
 Reçu le 19/10/2021
 Publié le 19/10/2021



22	<u>Constructions neuves</u> * constructions, exhaussements, reconstructions, droit de 1er établissement (longueur totale x hauteur bâtiment (logements sociaux exonérés) - par m ²	3,70
	* balcons en saillie (droit 1er établissement) - par ml	16,80
	* clôture en maçonnerie, treillage, planches, grilles (1er établissement). Il s'agit de clôtures fixes et non provisoires autour des chantiers etc...	16,80
23	Tuyaux de descente (droit 1er établissement) - par ml	3,70
24	<u>Tournage de films, prise de vues :</u>	
	- photos équipe réduite, par ½ journée	178,50
	- photos grosse équipe ou tournage équipe réduite/jour	682,50
	- tournage film équipe moyenne par jour	1155
	- tournage film équipe moyenne par ½ journée	577,50
	- tournage film grosse équipe par jour	2100
	- tournage film grosse équipe par ½ journée	1050
	- mise à disposition de personnel, par heure/agent	52,50
- mise à disposition de matériel de chantier		
	. chargeur (la journée)	997,50
	. camion (la journée)	630
25	Déménagement (journée)	36,75
26	Petits spectacles en plein air (marionnettes, clowns) (journée)	115,50
27	Occupation privative jardins et places publiques	
	27-1°) Amphithéâtre « Batterie » - pour ½ journée <ul style="list-style-type: none"> • <u>pour une occupation commerciale, sans matériel (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u> 	

AR Prefecture

006-210600110-20211014-06-DE
 Reçu le 19/10/2021
 Publié le 19/10/2021



- sans structure mobile	451,50
- avec structure mobile, le m ² en sus, tente, podium, jeux gonflables, etc.	10,50
- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux)	
. table (l'unité)	10,50
. chaise (l'unité)	3,15
. barrière (l'unité)	5,25
*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant.	
- pour 1 journée	
• <u>pour occupation commerciale, (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u>	
- sans structure mobile	892,50
- avec structure mobile, le m ² en sus, tente, podium, jeux gonflables, etc.	10,50
- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) :	
. table (l'unité)	10,50
. chaise (l'unité)	3,15
. barrière (l'unité)	5,25
*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant	
27-2°) Occupation Jardin Verdun	
27-2-1°) Totalité du jardin Verdun	
- <u>pour ½ journée</u>	
• <u>pour occupation commerciale (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u>	
- sans structure mobile	1680
- avec structure mobile, le m ² en sus, tente, podium, jeux gonflables, etc.	10,50
- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) :	
. table (l'unité)	10,50
. chaise (l'unité)	3,15
. barrière (l'unité)	5,25
*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant.	

AR Prefecture

006-210600110-20211014-06-DE
 Reçu le 19/10/2021
 Publié le 19/10/2021



<p>- <u>pour 1 journée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>pour occupation commerciale (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u> 	
<ul style="list-style-type: none"> - sans structure mobile 	2730
<ul style="list-style-type: none"> - avec structure mobile, le m² (en sus), tente, podium, jeux gonflables, etc. 	10,50
<ul style="list-style-type: none"> - prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) : 	
<ul style="list-style-type: none"> . table (l'unité) 	10,50
<ul style="list-style-type: none"> . chaise (l'unité) 	3,15
<ul style="list-style-type: none"> . barrière (l'unité)*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant. 	5,25
27-2-2°) 1/2 du jardin Verdun	
<p>- <u>pour ½ journée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>pour occupation commerciale (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u> 	
<ul style="list-style-type: none"> - sans structure mobile : 	1102,50
<ul style="list-style-type: none"> - avec structure mobile, le m² (en sus), tente, podium, jeux gonflables, etc. 	10,50
<ul style="list-style-type: none"> - prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) : 	
<ul style="list-style-type: none"> . table (l'unité) 	10,50
<ul style="list-style-type: none"> . chaise (l'unité) 	3,15
<ul style="list-style-type: none"> . barrière (l'unité) 	5,25
<ul style="list-style-type: none"> *tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant. 	
<p>- <u>pour 1 journée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>pour occupation commerciale (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u> 	
<ul style="list-style-type: none"> - sans structure mobile 	1680
<ul style="list-style-type: none"> - avec structure mobile, le m² (en sus), tente, podium, jeux gonflables, etc. 	10,50
<ul style="list-style-type: none"> - prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) : 	
<ul style="list-style-type: none"> . table (l'unité) 	10,50

AR Prefecture

006-210600110-20211014-06-DE
 Reçu le 19/10/2021
 Publié le 19/10/2021



. chaise (l'unité)	3,15
. barrière (l'unité)	5,25
*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant.	
27-3°) Occupation Jardin de l'Olivaie	
27-3-1°) Totalité du jardin de l'Olivaie	
- <u>pour ½ journée</u>	
• <u>pour occupation commerciale (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u>	
- sans structure mobile	2205
- avec structure mobile, le m ² (en sus), tente, podium, jeux gonflables, etc.	10,50
- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) :	
. table (l'unité)	10,50
. chaise (l'unité)	3,15
. barrière (l'unité)	5,25
*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant.	
• <u>pour occupation non commerciale, (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u>	
- sans structure mobile	340
- avec structure mobile, le m ² (en sus), tente, podium, jeux gonflables, etc.	3,40
- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) :	
. table (l'unité)	5,60
. chaise (l'unité)	1,10
. barrière (l'unité)	3,40
*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant.	
- <u>pour 1 journée</u>	
• <u>pour occupation commerciale (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u>	
- sans structure mobile	4410

AR Prefecture

006-210600110-20211014-06-DE
 Reçu le 19/10/2021
 Publié le 19/10/2021



- avec structure mobile, le m ² (en sus), tente, podium, jeux gonflables, etc.	10,50
- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) :	10,50
. table (l'unité)	3,15
. chaise (l'unité)	5,25
. barrière (l'unité)*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant.	
• <u>pour occupation non commerciale (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u>	
- sans structure mobile	672
- avec structure mobile, le m ² (en sus), tente, podium, jeux gonflables, etc.	3,40
- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) :	5,60
. table (l'unité)	1,10
. chaise (l'unité)	3,40
. barrière (l'unité)	
*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant.	
27-3-2°) 1/2 du jardin de l'Oliveia	
- <u>pour ½ journée</u>	
• pour occupation commerciale, sans matériel (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :	
- sans structure mobile	1102,50
- avec structure mobile, le m ² (en sus), tente, podium, jeux gonflables, etc.	10,50
- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) :	10,50
. table (l'unité)	3,15
. chaise (l'unité)	5,25
. barrière (l'unité)	
*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant.	

AR Prefecture

006-210600110-20211014-06-DE
 Reçu le 19/10/2021
 Publié le 19/10/2021



<ul style="list-style-type: none"> • <u>pour occupation non commerciale (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u> 	
- sans structure mobile	168
- avec structure mobile, le m ² (en sus), tente, podium, jeux gonflables, etc.	3,40
- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) :	
. table (l'unité)	5,60
. chaise (l'unité)	1,10
. barrière (l'unité)*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant.	3,70
- <u>pour 1 journée</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>pour occupation commerciale (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u> 	
- sans structure mobile :	2205
- avec structure mobile, le m ² (en sus), tente, podium, jeux gonflables, etc.	10,50
- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) :	
. table (l'unité)	10,50
. chaise (l'unité)	3,15
. barrière (l'unité)	5,25
*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant.	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>pour occupation non commerciale (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u> 	
- sans structure mobile	340
- avec structure mobile, le m ² (en sus), tente, podium, jeux gonflables, etc.	3,40
- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) :	
. table (l'unité)	5,60
. chaise (l'unité)	1,10
. barrière (l'unité)	3,70
*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant.	

AR Prefecture

006-210600110-20211014-06-DE
Reçu le 19/10/2021
Publié le 19/10/2021



28	Jalonnement urbain hôtelier	
	- fourniture et pose selon règlement publicitaire (3 pré-enseignes maximum)	1155
	- entretien annuel	315
29	Occupation et réservation du domaine public par transports de fonds, barrières d'accès, etc... (Par an et unité)	
	- transport de fonds avec accolement	3465
	- transport de fonds sur chaussée sans contrôleur d'accès	2100
	- transport de fonds avec contrôleur d'accès	2310
30	Mise à disposition d'un policier municipal – coût horaire	73,50
31	Mise à disposition d'un agent technique ou administratif – coût horaire	30 €
32	Location des salles communales à titre commercial	
	- salle pédagogique « André Compan » - par demi-journée	300 €
	- salle de réunion de la mairie – par demi-journée	100 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- APPROUVE les tarifs de droits de voirie, de place, de stationnement et de location des salles susmentionnés,
- DIT que les recettes seront affectées au budget correspondant,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20211014-06-DE
Reçu le 19/10/2021
Publié le 19/10/2021

